Construction d'un bâtiment réfectoire sur le site du Centre Educatif Fermé (CEF) de Bures-sur-Yvette



MAITRISE D'OUVRAGE		
MAITRE D'OUVRAGE	**Ministère de la Justice \| Secrétariat Général \| Direction Interrégionale Ile-de-France \| Département Immobilier de Paris IDF** 1, Quai de la Corse, 75181 Cedex 04, Paris Tel : 01 44 32 75 55	MINISTÈRE DE LA JUSTICE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*

MAITRISE D'OEUVRE		
ARCHITECTE	**BORDAS+PEIRO ARCHITECTE** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET STRUCTURE	**BORDAS+PEIRO SAS** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET FLUIDES	**AREA ETUDES** 1bis, rue du Champ de l'Aire - 49080 BOUCHEMAINE Tel : 02 41 73 05 35 Email : groupearea.fpo@areaetudes.net	area ingénierie fluides & environnement
ECONOMISTE	**EICP** 30, rue Santerre - 75012 PARIS Tel : 01 53 46 67 50 Email : simon.dubois@eicp.cdr.eco	eicp ECONOMIE- INGENIERIE- COORDINATION- PILOTAGE
BET CUISINE	**INGECOR** 113, Quai Jean Péridier, 34070 Montpellier Tel : 04 67 13 86 86 Email : be.ingecor@ingecor.fr	INGECOR RESTAUCONCEPTEUR

NOTICE D'ASSAINISSEMENT

N° AFFAIRE : 143-BUR	**INTERLOCUTEUR :** E.BERNIER	**STADE :** DCE	**VERSION :** V1	**DATE :** 04/09/2026

1. Généralités 3
2. Description du projet 4
3. Topographie du site 5
4. Cadre réglementaire 6
5. Dimensionnement 6
6. Modalités de rejet et d'entretien 6

1. Généralités

Nom de l'établissement :
Réfectoire et cuisine du CEF et de l'UEAJ de Bures-sur-Yvette

Adresse :
2 Chem. De Grivery, 91440 Bures-sur-Yvette

Maîtrise d'ouvrage (Nom ou raison sociale) :
Ministère de la Justice -SG / Di Paris

Maîtrise d'œuvre (Nom ou raison sociale de l'architecte) :
Bordas+Peiro Architecte
11 place de la Nation, 75011 Paris

Organisme de contrôle :
SOCOTEC
Tour Pacific, 11-13 Cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex

Personne à contacter pour obtenir des précisions sur le projet ou solliciter des documents ou complémentaires :
Nom : Bastian Ninino
Qualité vis-à-vis du projet : Chef de projet
Adresse électronique : ninino@bordaspeiro.eu

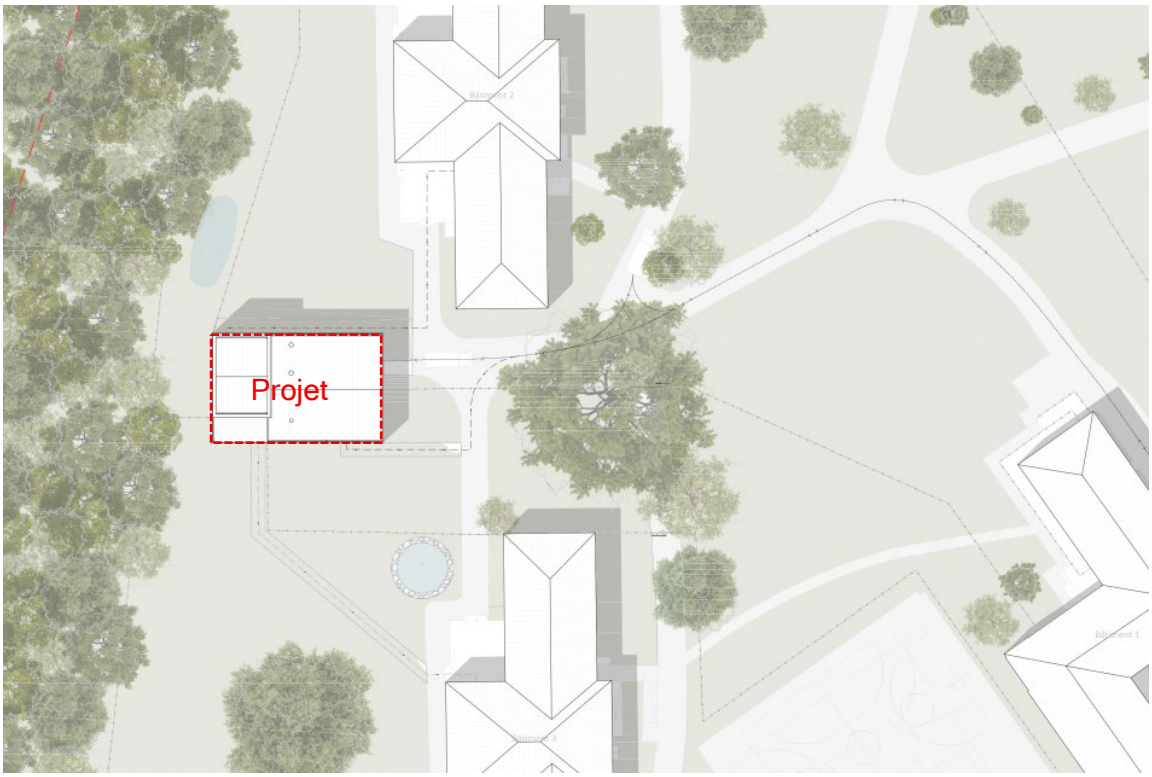
2. Description du projet

Le projet de création d'un réfectoire dans le Centre Educatif Fermé de Bures sur Yvette fait suite à la fermeture du réfectoire actuel pour des raisons sanitaires. Le CEF étant positionné à proximité de l'UEAJ, le projet envisagé permettra d'accueillir l'UEAJ qui ne dispose pas de réfectoire actuellement.

Les pensionnaires du CEF sont des jeunes entre 13 et 18 ans. Les CEF sont des alternatives à l'incarcération et ont pour vocation de dévier les jeunes de leur parcours de délinquance par le biais d'un accompagnement éducatif et médico-psychologique adapté. Les jeunes pensionnaires du CEF dorment sur place et ont besoin d'un réfectoire pour l'ensemble de leurs repas. L'accueil des pensionnaires de l'UEAJ est un accueil de jour. Le but du placement des jeunes dans les CEF est de permettre une évolution positive de ces jeunes. Pour permettre cela, l'accompagnement et l'environnement du site doit traduire l'aspect bienveillant de la prise en charge. Les espaces doivent être agréables et apaisants. En effet, les repas constituent un moment important dans la vie des jeunes car elle permet la détente, l'échange et le dialogue dans un cadre informel et agréable.

La conception du réfectoire dans le contexte du CEF doit néanmoins respecter des exigences de robustesse et de sécurité. La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse nous a remis le Programme cadre immobilier des centres éducatifs fermés sur lequel nous prendrons appui pour proposer un projet qui répond à l'ensemble des exigences de pérennité et de sécurité de l'ouvrage. Le bâtiment conçu est indépendant des bâtiments existant du CEF et de l'UEAJ, le projet de situe à 8.4m du bâtiment du CEF et à 16.5m du bâtiment de l'UEAJ. Il comprend :

- Une cuisine professionnelle de production
- Un réfectoire pouvant accueillir 34 personnes
- Des vestiaires pour le personnel du réfectoire



3. Topographie du site

L'altimétrie du projet est située entre 157 et 158 NGF sur un site principalement plat. D'après le rapport G2 AVP, réalisé par INFRANEO le 09 janvier 2026, la perméabilité du sol présent sur le site est de 7,0E-5 m/s. Cette mauvaise perméabilité est liée à une forte présence d'argile dans le sol et limite les possibilités d'infiltration à la parcelle. Ci-dessous, un extrait du rapport géotechnique réalisé par INFRANEO en janvier 2026 :

Les résultats des essais de perméabilité réalisés ainsi que leur interprétation sont repris dans le tableau suivant :

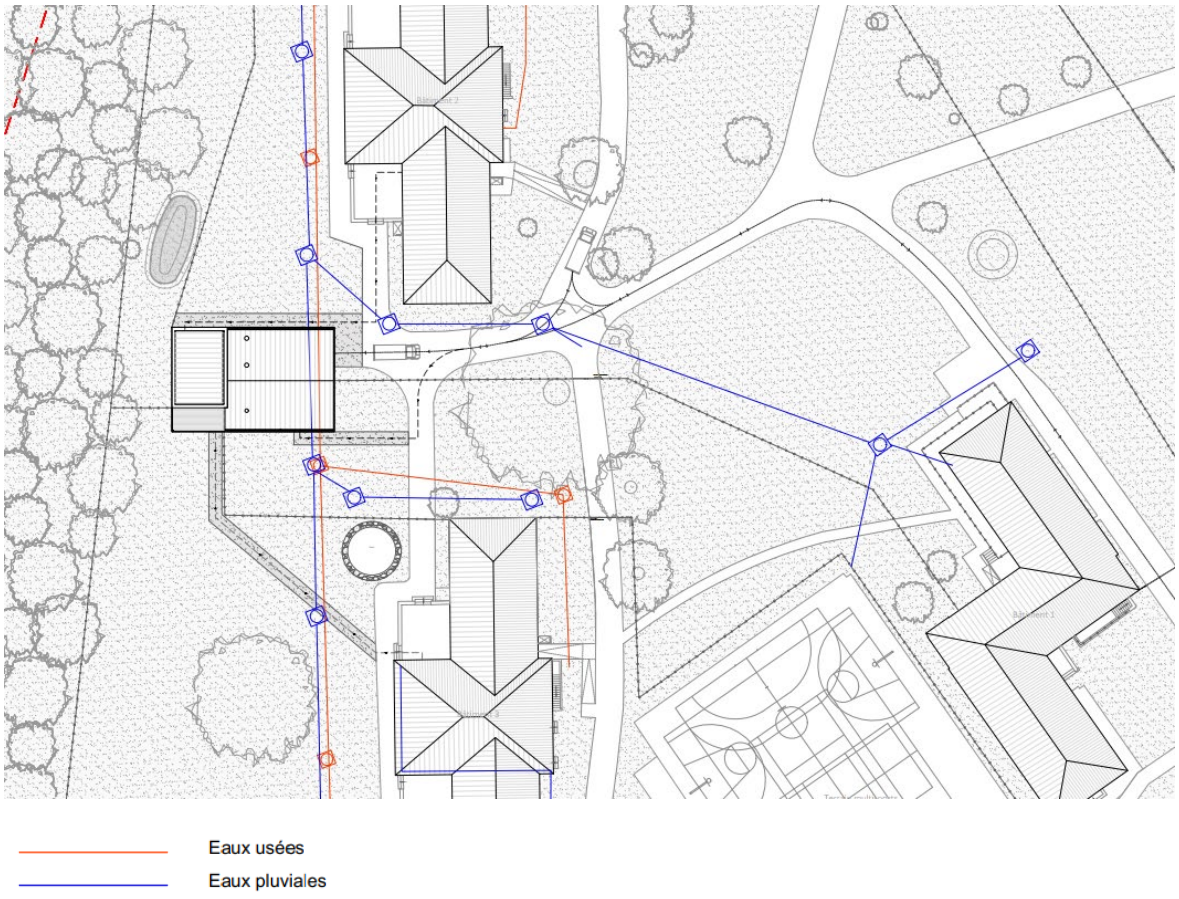
Sondage	Essai réalisé	Profondeur de l'essai (m/TN)	Nature du terrain testé	Perméabilités mesurées (m/s)
EL1	Essai porchet	0,0 – 1,0	Argile sableuse	$7,4E^{-5}$
EL2	Essai porchet	0,0 – 1,0	Argile sableuse	$4,9E^{-6}$

TABLEAU 8 : RESULTATS DES ESSAIS DE PERMEABILITE

Il s'agit d'essais de perméabilité ponctuels, n'intéressant qu'un volume de sol limité à l'encaissant immédiat de la cavité d'essai. Les valeurs obtenues peuvent donc fortement varier suivant la granulométrie du sol. Seul un essai de pompage permettra d'estimer une perméabilité en grand du terrain.

La perméabilité du faciès des Argiles à meulière de Montmorency peut varier fortement en fonction de sa granulométrie et de son altération. La perméabilité retenue est $7,0E^{-5}$ m/s.

Ci-dessous, un plan masse du site existant comprenant les plans des réseaux EP et EU :



4. Cadre réglementaire

Le projet est soumis aux dispositions du Code de l'urbanisme, du Code de l'environnement (gestion des eaux pluviales) ainsi que du PLU et du zonage pluvial en vigueur sur la commune de Bures-sur-Yvette. Compte tenu de la nature et de la surface du projet, celui-ci ne relève pas d'un régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

5. Dimensionnement

Nous avons calculé le volume d'eau en nous basant sur la loi de Montana :
La loi de Montana, utilisée notamment par Météo-France utilise cette loi et fournit à la demande les coefficients de Montana sous la forme : h = a. t 1-b, après un ajustement par les hauteurs de pluie, avec h = hauteur correspondant au pas de temps considéré, en mm et t = pas de temps, en minutes, a et b sont des paramètres qui dépendent de la station météorologique et de la fréquence. Tel que le demande le PLU « un volume de rétention doit être mis en place, dimensionné pour retenir les surplus des débits non infiltrés pour une pluie de 50mm d'occurrence 20 ans (qui correspond à un volume de 500m3 sur un hectare en l'espace de 4 heures). »

Dans notre cas les coefficients sont les suivants : A = 13.564 et B = 0775

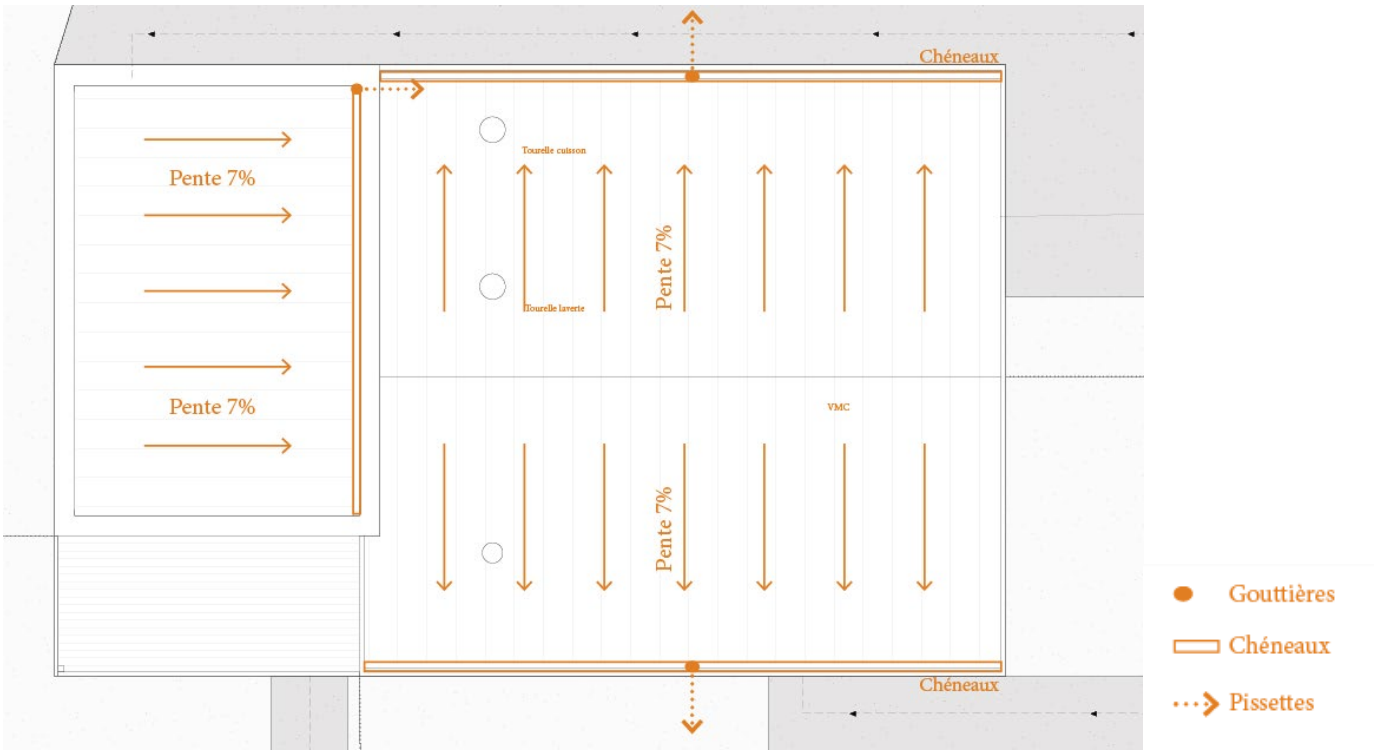
Le projet imperméabilise 207.9m². En appliquant la formule, nous en déduisons une hauteur d'eau de 46.55mm, nous arrondissons à 50mm pour une pluie de 4h. Le coefficient de ruissellement de la toiture inclinée à 7% prévue dans le projet est de 1 soit un volume de V = 207.9 × 0,03 × 1 = 10.395 m3. Ce qui nous permet d'estimer un volume d'eau en toiture de 10.395 m3. Nous réaliserons donc une noue d'environ 11m3 selon le profil ci-dessous page 8.

6. Modalités de rejet et d'entretien

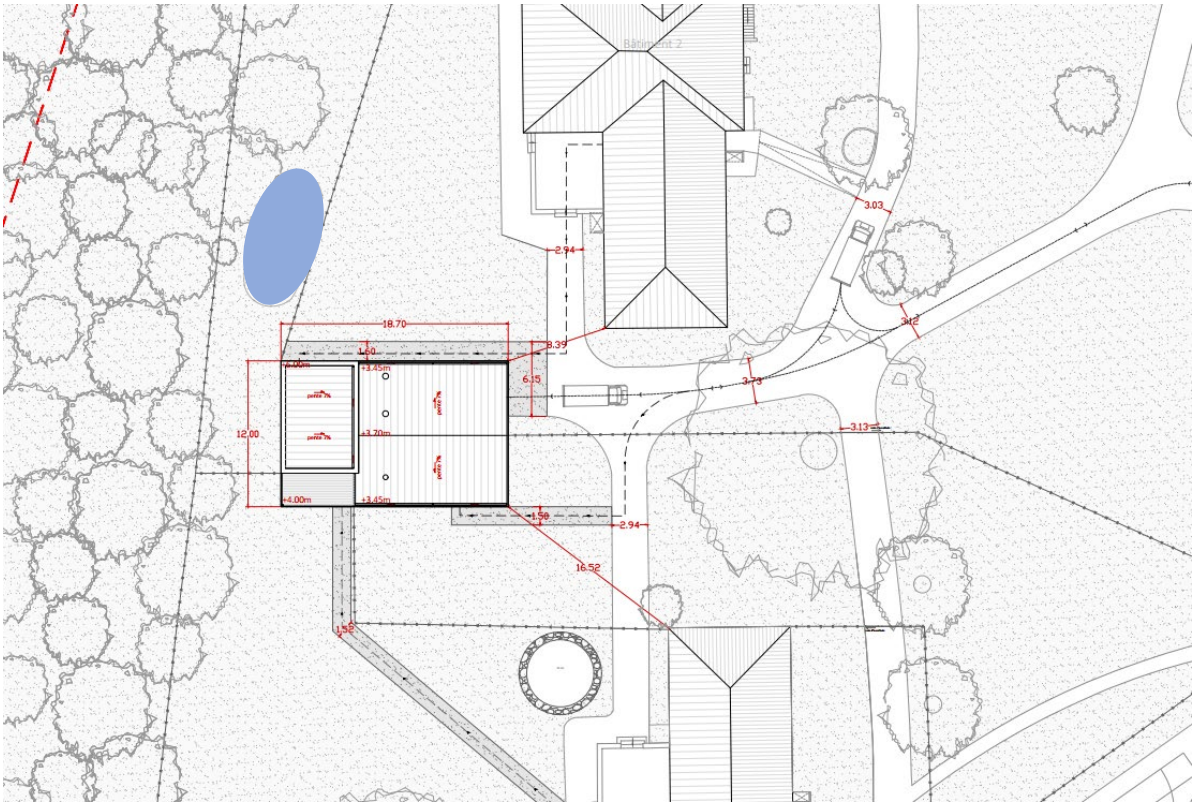
a. Eaux pluviales

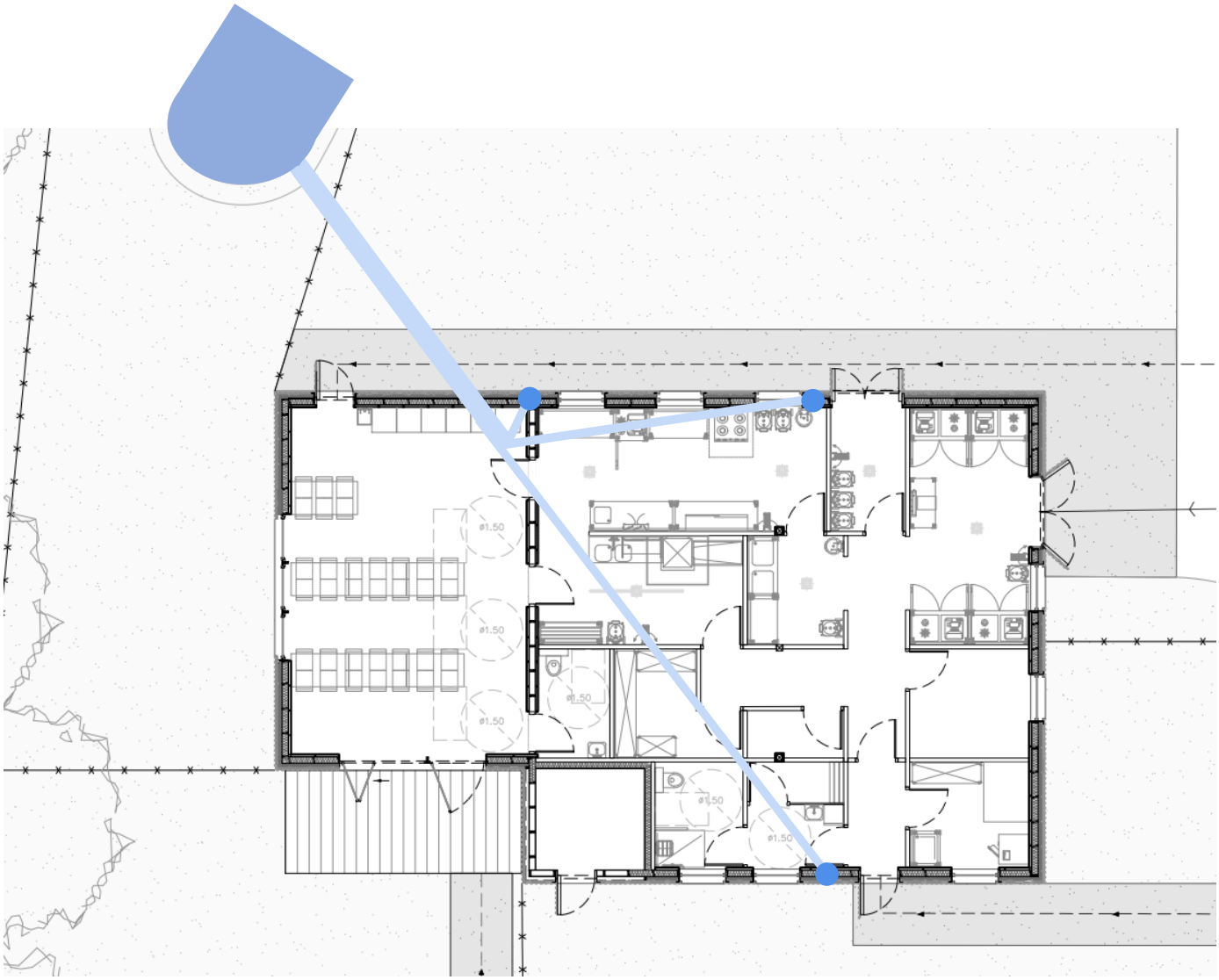
L'écoulement des eaux pluviales est indiqué sur le plan ci-dessous. Les chéneaux et les gouttières sont cachés derrière le bardage ce qui les rend invisibles et inaccessibles aux pensionnaires. Les eaux de l'édicule seront évacuées vers le niveau de toiture plus bas grâce à des gouttières qui seront élégamment camouflées par la trame de menuiseries de l'édicule. Les eaux, au niveau de la toiture basse, seront évacuées vers des chéneaux positionnés au nord et au sud du bâtiment. Ces chéneaux seront équipés d'une grille qui permettra de limiter leur encrassage. Des gouttières cachées dans les MOB permettront d'évacuer les EP vers les réseaux EP enterré.

Afin de contrôler le bon fonctionnement et de nous prémunir de bouchons, nous disposerons des pissettes. Ces pissettes auront pour rôle de signaler une obstruction du réseau sur le principe d'une surverse. Si de l'eau s'écoule, il faudra donc nettoyer les chéneaux et les gouttières. Les pissettes seront à environ 3m20 du sol et dépasseront d'environ 15cm.



Nous proposons d'évacuer les eaux pluviales vers une noue que nous créerons au nord du projet. Cette noue se situe en limite de propriété interne (repéré en bleu sur le plan ci-dessous). Elle permettra une infiltration des eaux sur site.



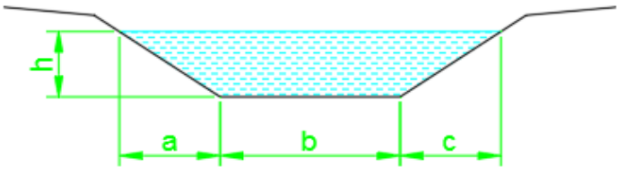


Plan de récupération et d'évacuation des EP sous dallage vers la noue

Géométrie de la noue :

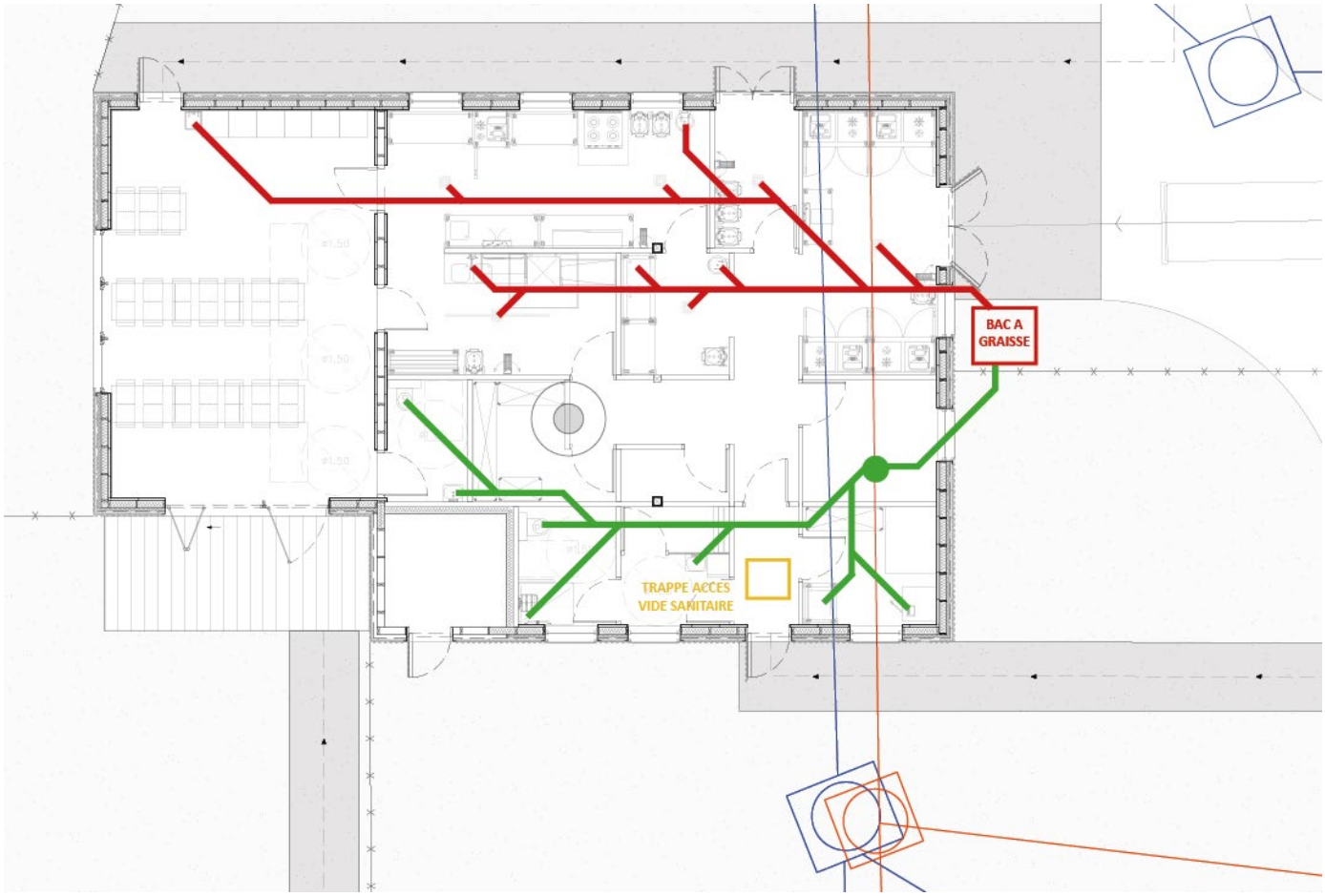
Profil en travers :		
Emprise =	4	m
Risberme =	0,5	m
Garde d'eau =	0,1	m
h =	0,7	m
a =	1,05	m
b =	0,7	m
c =	1,05	m
Profil en long :		
Pente =	0,50%	

Profil en travers



b. Eaux usées

Le projet prévoit l'intégration d'un bac à graisse qui traitera les eaux grasses. Ce bac a graisse sera enterré et aura un volume minimal de 200 Litres. Le bac à graisse sera muni d'un regard étanche, et sera enterré dans la bande de terre à l'est du projet entre l'accès livraison et le chemin d'accès du personnel. L'implantation sera dans la pleine terre, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de prévoir un bac à graisse enterré carrossable.



Réseaux sous dallage - Eaux grasses

Réseaux sous dallage - Eaux usées

Réseaux existants – Eaux pluviales

Réseaux existants – Eaux usées